

Communiqué de presse

6 février 2019

Chiffres 2018 des « PLAI adaptés » : Les adhérents de l'UNAFO ont participé à près de la moitié des productions de résidences sociales

La subvention « PLAI adapté », accordée en complément de l'aide octroyée pour un PLAI « classique », a été étendue aux résidences sociales en 2017 et ses modalités ont été simplifiées en 2018.

Après une première année déjà forte en 2017, les adhérents de l'<u>UNAFO</u>, Union professionnelle du logement accompagné, ont été, en 2018, partie prenante dans près de la moitié des opérations de production de résidences sociales.

Dès l'ouverture du PLAI adapté en 2017 aux résidences sociales, le secteur du logement accompagné s'en est saisi. Les chiffres de 2018 montrent une forte implication des adhérents de l'UNAFO.

En effet, en 2018, 31 opérations de résidences sociales ont été agréées en PLAI Adapté, soit les 2/3 des logements agréés pour ce produit de financement. Sur un total de 627 logements (contre 429 en 2017), on décompte 370 logements en pensions de famille, 47 logements en résidences accueil, 210 logements en résidences sociales autres.

Les adhérents de l'UNAFO sont particulièrement mobilisés puisqu'ils sont présents sur près de la moitié des opérations. Ils sont en effet mobilisés sur 14 opérations, pour un total de 303 logements, soit en tant qu'opérateur direct en Maitrise d'Ouvrage d'Insertion (7 opérations pour 147 logements) soit via un bailleur social.

Ces chiffres de production confirment le dynamisme des adhérents de l'UNAFO, leur engagement en faveur du développement de l'offre de logements à bas niveau de quittance ainsi que leur implication pour la mise en œuvre du plan logement d'abord.

Les critères d'éligibilité au PLAI adapté sont au nombre de 3 : le produit doit être adapté à des ménages rencontrant des difficultés économiques et sociales, la part loyer + charges de la redevance doit être inférieure au plafond de prise en charge par l'APL Foyer et un accompagnement renforcé (gestion locative adaptée, accompagnement ciblé sur le logement, gestion locative sociale renforcée...) doit être mis en place.

L'UNAFO a signé en décembre dernier un accord d'engagement avec notamment Julien Denormandie, ministre chargé de la ville et du logement, l'Union Sociale pour l'habitat et le Fonds national des aides à la pierre.

* * *

A propos du logement accompagné

Le terme de logement accompagné recouvre toutes les solutions de logement très social proposant une gestion de proximité, un accompagnement adapté selon les situations des personnes et des prestations variées.

Pour l'UNAFO, celui-ci comprend les résidences sociales, les résidences jeunes actifs, les pensions de famille, les résidences accueil, les foyers de jeunes travailleurs et de travailleurs migrants.

Le secteur du logement accompagné s'organise autour des trois piliers de la gestion locative sociale :

- accueillir les publics en difficulté;
- leur permettre de se loger;
- proposer un accompagnement « souple et adéquat » aux personnes et ménages pour accéder à un logement et y vivre.

A propos de l'UNAFO - Union professionnelle du logement accompagné

L'UNAFO, présidée par Jean-Paul Vaillant, directeur général de l'ADEF, et dirigée par Arnaud de Broca, est l'Union professionnelle du logement accompagné. Elle rassemble les initiatives de 132 acteurs, qui gèrent, près de 140 000 logements, et qui permettent aux personnes en situation de précarité d'accéder à un logement et de s'y maintenir. L'UNAFO, représente ses adhérents, anime et structure le réseau, professionnalise le secteur.

Contacts Presse:

UNAFO - 01 40 71 71 10 Virginie Camelin - 06 67 29 01 94 virginie.camelin@unafo.org Agence Bpr France – 01 83 62 88 10 Pierre Bethuel – 06 60 91 78 89 – pierre@bpfrance.com Sophie Decaudin – 06 03 34 05 00 – sophie@bprfrance.com